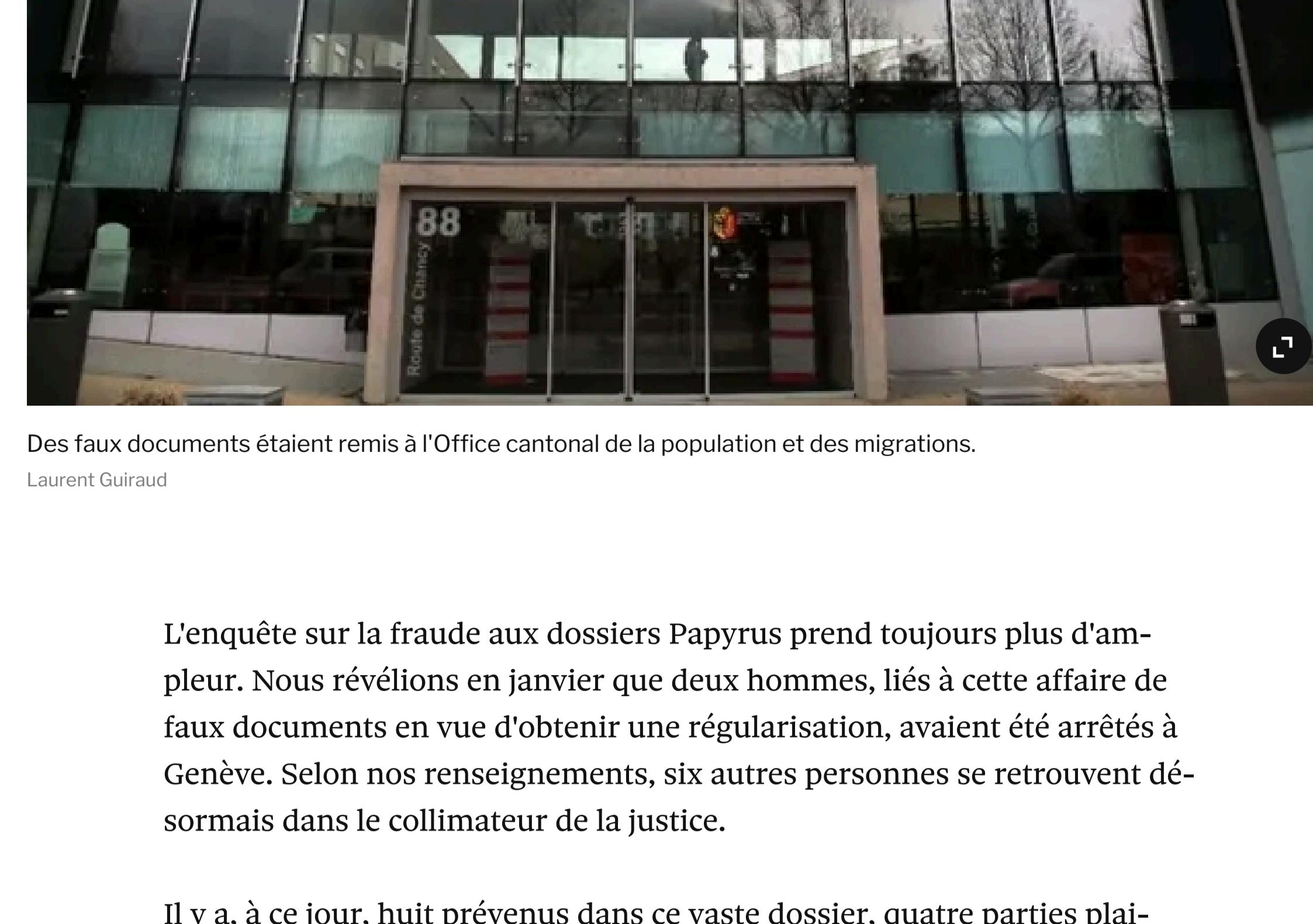


Fraude à la régularisation: six nouvelles personnes sous enquête

Au cœur de ces interpellations, un entrepreneur albanais suspecté d'avoir truqué documents et mariages.

Fedele Mendicino
Publié: 12.03.2020, 06h56
Mis à jour: 12.03.2020, 06h57

Partager | Imprimer | Envoyer | Partager



Des faux documents étaient remis à l'Office cantonal de la population et des migrations.

Laurent Guiraud

L'enquête sur la fraude aux dossiers Papyrus prend toujours plus d'ampleur. Nous révélions en janvier que deux hommes, liés à cette affaire de faux documents en vue d'obtenir une régularisation, avaient été arrêtés à Genève. Selon nos renseignements, six autres personnes se retrouvent désormais dans le collimateur de la justice.

Il y a, à ce jour, huit prévenus dans ce vaste dossier, quatre parties plaignantes et deux personnes appelées à donner des renseignements (PADRE), a appris la «Tribune de Genève». Nous sommes aujourd'hui en mesure de livrer les premiers éléments des investigations en main du premier procureur Stéphane Grodecki.

Écoutes et filatures

En juin dernier, le procureur général Olivier Jornot reçoit une dénonciation anonyme qui met en cause celui que nous appellerons Marco, entrepreneur d'origine albanaise, également détenteur d'un passeport suisse. Rémunéré pour donner des conseils d'ordre administratif, notamment au sein de la communauté albanaise, il se retrouve suspecté d'avoir aidé des dizaines de compatriotes à produire de fausses attestations. Durant des semaines, plusieurs personnes sont surveillées de près par la police. Écoutes, filatures et images à l'appui.

Mi-janvier, les inspecteurs découvrent que des protagonistes jettent des documents dans des poubelles. Marco chercherait-il à faire disparaître des preuves compromettantes? La justice tranchera. Toujours est-il que ce dernier est arrêté. Et que de nombreuses interpellations, auditions et plaintes pénales se sont succédé cet hiver. Présumés innocents, tous ces suspects ont été interrogés dans le cadre de cette enquête qui ne fait que débuter.

Marco, le prévenu principal, est défendu par Me Catarina Monteiro Santos. Il se voit reprocher d'avoir «durant de nombreuses années, en tous les cas entre 2017 et 2019, facilité le séjour d'étrangers sans titre de séjour en mettant sur pied des mariages blancs, des faux documents remis à très large échelle à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) dans le cadre de Papyrus et en passant des tests de langue pour d'autres personnes.»

Ces tests et ces faux documents, comme des attestations de salaires, font partie des conditions d'obtention du précieux sésame permettant de vivre et travailler en Suisse. Selon l'un des prévenus, Marco établissait des fiches de salaire, au nom d'entreprises qui avaient fait faillite, pour faire croire aux autorités que le candidat était en Suisse depuis dix ans. Durée minimale cruciale pour que le dossier puisse avoir des chances de succès. Une source nous cite un exemple fictif: «Si le candidat est en Suisse depuis huit ans et qu'il a de la documentation pour le prouver, il payera donc 2000 francs pour de la fausse documentation pour les deux ans restants.»

«1000 fr. pour Papyrus»

Dans ce contexte, Marco est également suspecté d'avoir fait affilier à l'AVS des personnes qu'il présentait faussement comme des employés de ses sociétés ou d'autres entreprises en mains d'amis. Parmi les travailleurs figuraient donc des personnes qui ne pouvaient pas travailler légalement en Suisse.

À Genève depuis seulement cinq ans, une prévenue aurait non seulement bénéficié des faux documents du prévenu afin de décrocher une régularisation Papyrus, mais la voilà aussi soupçonnée d'avoir aidé l'entrepreneur à bricoler des certificats de salaire et autre documentation.

Entendue, cette femme de ménage soutient avoir versé 1000 francs au prévenu pour Papyrus et la même somme pour obtenir le bail d'un studio en ville. Elle aurait par ailleurs bénéficié de sa carte AVS en tant qu'employée du prévenu alors qu'elle dit ne pas travailler pour lui.

Le troisième suspect aurait, grâce au concours de Marco, bénéficié d'un mariage blanc en 2018 afin d'obtenir un permis de séjour. Cet ouvrier, sous le coup de deux interdictions d'entrée en Suisse, affirme avoir scellé un mariage d'amour sans avoir payé pour cela. Qui est l'heureuse élue? Une amie proche du fameux Marco, détentrice d'un passeport suisse. Elle affirme: «Nous n'avons jamais eu de relation de couple. Personne ne m'a informée du caractère pénal d'un tel mariage.»

Interrogée en tant que personne appelée à donner des renseignements, elle conteste aussi avoir été rémunérée pour cette union. Contacté, l'avocat de l'époux précise que son client conteste qu'il s'agit d'un mariage fictif, tout comme sa femme.

Le quatrième prévenu, entrepreneur lui aussi, est soupçonné d'avoir aidé Marco à se débarrasser de la documentation qui intéresse les enquêteurs, mi-janvier. Prévenu d'entrave à l'action pénale, il réfute cette infraction. Affirmant que Marco s'occupait de l'administratif de sa société, il accuse ce dernier d'avoir faussement déclaré une dizaine de personnes comme employées de son entreprise.

Le cinquième suspect, également entrepreneur dans la construction, fait les mêmes reproches à Marco, qui s'occupait de sa comptabilité. Défendu par Me Laurence Piquerez, l'homme aurait séjourné illégalement en Suisse depuis 2007. Il raconte aussi que Marco a aidé sa femme à participer à l'opération Papyrus.

Enfin, les trois derniers prévenus, arrêtés en janvier, sont des travailleurs clandestins albanais poursuivis pour séjour illégal. Ils auraient été logés depuis l'an dernier par Marco dans un appartement du canton. À quel tarif et dans quelles conditions? L'enquête doit l'établir.

«J'ai présenté des gens, je suis un citoyen modèle»

L'ex-femme de Marco, le prévenu au cœur de l'enquête, a été entendue comme PADRE (personne appelée à donner des renseignements). Cette Suissesse affirme s'être mariée avec lui pour qu'il puisse rester à Genève. Ce dernier lui aurait versé 70'000 francs pour ces années d'union.

Entendu par la police et par le Ministère public, Marco conteste en bonne partie les faits reprochés. Pour Papyrus, il affirme avoir agi pour aider sa communauté. Concernant les tests de langue, il concède avoir passé un examen en lieu et place du candidat.

Concernant l'obtention des cartes AVS, il soutient les avoir facturées entre 100 et 500 francs par personne mais ne faisait pas payer les amis. Le but de ces inscriptions étant, dit-il, que les personnes puissent contracter une assurance-maladie. Quant à sa présumée participation à des mariages blancs, il explique avoir simplement «présenté des gens». Mais sans toucher d'argent.

Il admet enfin avoir fait des faux certificats de salaire mais juste «pour aider». Il assure vouloir assumer ses petites erreurs, «je ne pensais pas que c'était grave». Sans antécédents judiciaires, il prétend avoir toujours été «un citoyen modèle».

Rencontré Marco en Albanie. Les deux femmes, défendues par Mes Olivier Peter, Soile Santamaría et Raphaël Jakob, estiment avoir été trompées par Marco, qui leur aurait fait miroiter un travail, un salaire ou encore une place de crèche à Genève. Arrivées en Suisse, elles ont visiblement vite déchanté.

Un troisième plaignant, entrepreneur actif dans le bâtiment, accuse également Marco d'avoir déclaré faussement à l'AVS que des personnes étaient employées de son entreprise. L'homme, défendu par Me Vincent Latapie, a porté plainte contre Marco pour abus de confiance à la fin du mois de janvier.

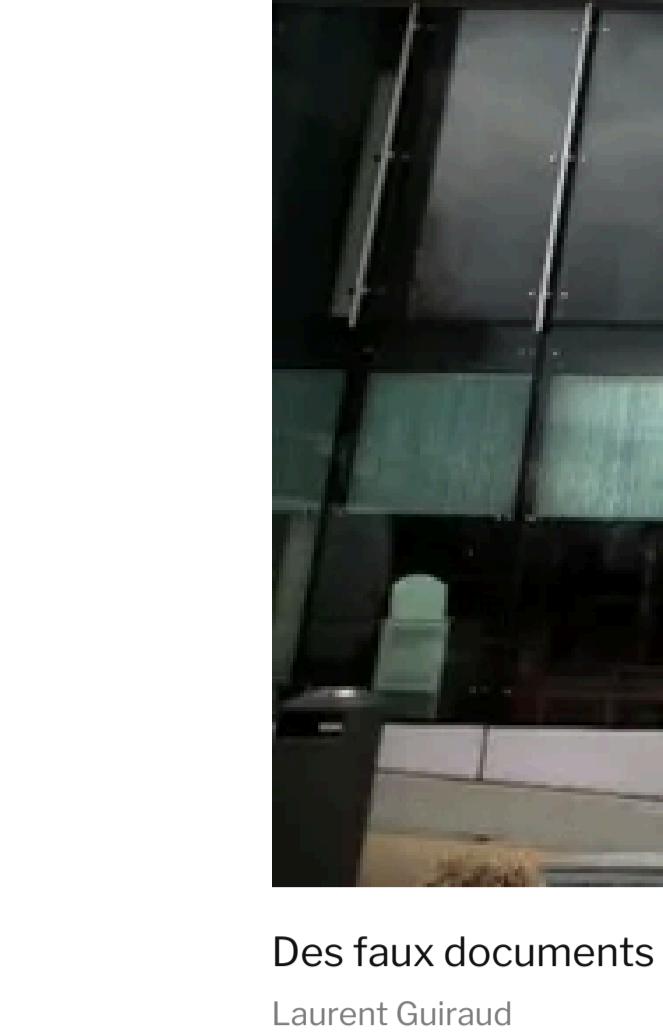
Un autre entrepreneur prévenu, défendu par Me Piquerez, est également plaignant dans cette affaire.

«J'ai présenté des gens, je suis un citoyen modèle»

Vous avez trouvé une erreur? Merci de nous la signaler.

Cet article a été automatiquement importé de notre ancien système de gestion de contenu vers notre nouveau site web. Il est possible qu'il contienne quelques erreurs. Veuillez signaler toute erreur à community@tamedia.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et votre collaboration.

Les plus lus



Live Drame de Crans-Montana

Toutes les victimes identifiées

Vers le Ticker →



Drame de Crans-Montana

Au moins cinq jeunes parmi les blessés



Drame de Crans-Montana

Un poste de l'industrie Poggia de Lionel Halperin

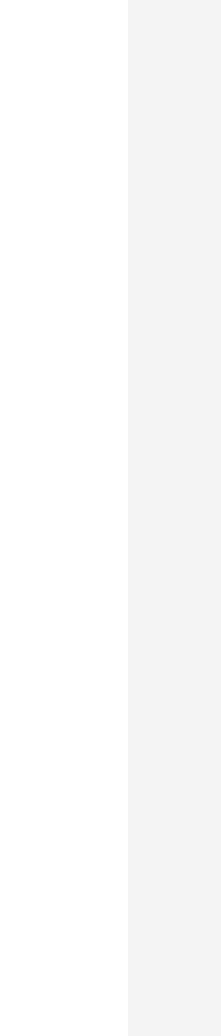
Vers le Ticker →



Drame de Crans-Montana

La flamme de Crans-Montana

La flamme de Crans-Montana



Drame de Crans-Montana

La flamme de Crans-Montana

La flamme de Crans-Montana